

Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

Contre le Chômage

Avis aux Secrétaires

Les Camarades Secrétaires de Syndicats sont instamment priés de faire connaître au plus tôt l'état du travail dans leur industrie ou corporations.

Ces renseignements sont de toute nécessité pour fixer l'action que l'U. L. doit entreprendre pour lutter contre le chômage qui s'annonce.

Pour la C. E. : R. ROCHET.

Nous sommes au début d'une crise qui menace de devenir très grave

Notre démonstration nationale du 28 novembre — plus de 2.500 Syndicats représentés par 5.100 délégués, ont participé au 17 meetings organisés — a marqué avec force la volonté ouvrière de maintenir la conquête des huit heures.

L'inquiétude et la colère gagnent les milieux ouvriers.

Comment en pourrait-il être autrement ? Des mises à pied, des renvois ont lieu journalièrement dans les usines par manque de travail. Nous sommes au début d'une crise qui s'aggravera si des mesures rapides ne sont pas prises ; et, dans ce même moment, nous constatons que les manœuvres pour attenter aux huit heures se continuent et s'accroissent.

On sent très nettement chez les adversaires de la journée de huit heures la volonté arrêtée de se servir de la crise — dont ils sont en grande partie responsables — pour aboutir à leurs fins.

Tirer argument de la misère ouvrière pour retourner aux méthodes du passé, tel est leur désir.

Les espérances réactionnaires sont grandes dans une époque où les esprits ne sont préoccupés que de la vie au jour le jour.

Il est pénible de constater avec quelle légèreté, dans certains milieux, et plus particulièrement dans les milieux politiques, on envisage l'avenir proche.

On ne veut pas voir ce que peut être demain. On veut être optimiste malgré les faits. C'est le danger de la situation, car de tels états d'esprit ne permettent pas de prendre les mesures indispensables.

Une fois de plus, la classe ouvrière risque d'être la grande victime de l'imprévoyance et de l'incompréhension de ceux dont la mission est cependant de prévoir.

La politique est-elle donc incapable d'agir avant que les événements l'y obligent ? Son action ne peut-elle se déterminer que sous la contrainte des faits, quand le libre arbitre n'est plus entier, quand la nécessaire rapidité des mesures exclut tout examen approfondi sur leur bien fondé, sur leur efficacité et sur leurs conséquences sociales ?

Sans dramatiser les événements, nous croyons que la situation est grave. Nous voudrions que l'on y porte un peu plus d'intérêt. A notre avis, ce n'est pas quand la crise se sera abattue sur le pays que nous pourrions y porter remède. Seules les pêcheurs en eau trouble pourront en profiter.

Il est encore temps de parer, dans une large mesure, aux dangers qui nous menacent. Notre pays peut, par de saines mesures financières, redresser la situation ; il possède d'assez grandes ressources de toute nature pour, les mettant en activité, empêcher le débâcle.

Est-il admissible qu'à la veille d'une crise on puisse continuer à introduire de la main-d'œuvre étrangère ? Ne serait-il pas sage de prévoir, dès maintenant, un programme de grands travaux d'outillage national permettant l'emploi de la main-d'œuvre en surnombre ?

Les questions financières ne peuvent être ici un obstacle. Dans une crise de chômage, les villes, les communes, devront verser à leurs administrés des secours. L'Etat devra, pour sa part, contribuer pour 33 % des sommes allouées par toutes les caisses publiques ou privées. Les dépenses devront donc, en tout état de cause, être faites. Ne vaut-il pas mieux qu'elles le soient en vue d'un travail utile profitable à la collectivité ?

Ne peut-on également envisager la mise en exploitation des richesses coloniales, avec le concours de la main-d'œuvre indigène qui a acquis dans nos grands centres industriels l'instruction technique nécessaire à la formation des cadres ?

Réduire le surcroît de main-d'œuvre, employer le surplus à des travaux utiles sont des remèdes à apporter.

Nous avons jeté le cri d'alarme. Serons-nous entendus ?

Léon JOUHAUX.

Union Locale des Syndicats

Les camarades délégués au Comité Général de l'U. L. sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu **Mardi 21 Novembre, à 20 heures, salle 13, Bourse du Travail.** Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; de la correspondance ; chômage.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

CHEZ LES TRAVAILLEURS DE LA CAMPAGNE

Délégué par l'Union Départementale des Syndicats ouvriers de la Loire-Inférieure, j'ai assisté au Congrès de la Fédération de l'Agriculture qui s'est tenu à Bordeaux le Dimanche 21 Novembre.

J'ai eu le plaisir d'y constater que les efforts faits depuis 20 ans par les militants des syndicats agricoles du Sud-Ouest ont porté leurs fruits.

Pendant toute la durée du Congrès la discussion s'est poursuivie avec méthode et discipline.

Les militants venus là pour représenter les ouvriers viticoles, les bûcherons, les petits fermiers et les métayers étaient tous animés du désir de vaincre la résistance des grands propriétaires terriens.

Plusieurs délégués firent remarquer que, grâce à l'action des Syndicats, de notables améliorations avaient été obtenues aussi bien dans les pays vignobles que dans les Landes, ainsi que dans les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées.

* *

Mais des réformes importantes restent à conquérir.

C'est d'abord la suppression des usages locaux.

C'est la modification de la loi de 1898 sur les Accidents de Travail : les métayers devraient être considérés comme des salariés recevant un salaire en nature et non comme des patrons.

C'est la constitution de Commissions paritaires cantonales (composées par moitié de propriétaires et de fermiers) qui seraient chargées de déterminer après inventaire la plus-value que, par leur travail, les fermiers et métayers ont donné à la terre. Cette plus-value leur donnerait droit à une indemnité en fin de bail.

* *

Pour faire aboutir toutes ces revendications, les travailleurs des champs du Sud-Ouest ont compris la nécessité de puissants syndicats. Ils ont compris aussi que ces syndicats ne seraient forts qu'autant qu'ils seraient liés à ceux des travailleurs de l'industrie et du commerce. Aussi, est-ce à l'unanimité, que les 50 délégués déclarèrent que les petits fermiers et les métayers avaient leur place à la C. G. T., à côté de tous les autres travailleurs.

* *

Un important débat eut lieu ensuite sur la grave question du dépeuplement des campagnes. Au nom des Syndicats du Riolois et du Bazadais (régions de la Réole et de Bazas), Cazemajou fit un exposé clair et précis :

Un jeune ménage peu fortuné, dit-il, et désireux d'exploiter une petite ferme ou une métairie, est obligé d'emprunter à un taux trop élevé pour payer sa part du bétail et se monter du matériel dont il a besoin.

Dans ces conditions plutôt que de contracter une dette trop lourde, il préfère partir à la ville où il vivra au moins la vie de famille et non celle qui est réservée aux domestiques de ferme.

Pourquoi disait avec raison Cazemajou, l'Etat n'avancerait-il pas lui-même à ce jeune ménage la somme dont il a besoin et à un taux minime. Si cela était, beaucoup de travailleurs resteraient à la terre et la production agricole en serait augmentée.

Le Congrès s'est rangé à son avis et il a décidé de poursuivre la réalisation de cette grande réforme.

* * *

On examina ensuite la question de la cotisation syndicale. La discussion sur ce point montra que, si jadis les travailleurs des champs se faisaient tirer l'oreille pour cotiser au Syndicat, il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Plusieurs délégués affirmèrent que les cotisations payées tant aux Syndicats qu'à la Fédération de l'Agriculture n'étaient pas suffisantes et ils en proposèrent l'augmentation.

Le prochain Congrès de la Fédération tranchera cette question.

Enfin lorsqu'il s'agit de nommer une Commission chargée de faire la propagande dans la région, contrairement à ce que certains craignaient, la chose se fit sans difficulté et 5 camarades acceptèrent avec empressement de faire partie de cette Commission dont le Camarade Désarménien (Secrétaire de l'Union Départementale des Basses-Pyrénées), fut désigné comme secrétaire.

* * *

Ainsi les travailleurs agricoles du Sud-Ouest sont entrés dans la grande famille syndicale. Il faut qu'avant peu, ceux de l'Ouest se décident à suivre leur exemple.

A. PÉNEAU.

DANS LA CHAUSSURE

Depuis plusieurs mois les militants du Syndicat de la Chaussure se sont consacrés à une propagande incessante; disons de suite que nos efforts ont été couronnés de succès.

Les effectifs, dans les différentes sections de notre Syndicat, ont augmenté dans de notables proportions.

Ce résultat nous a permis de présenter des revendications et ce qui est mieux de les **faire aboutir**, sinon en totalité, tant au moins dans une large mesure.

Aussi avons-nous pensé que nos camarades ne liraient pas sans intérêt les résultats obtenus depuis notre réorganisation.

Dans trois Manufactures de Chaussures, le Syndicat a obtenu l'**échelle mobile** de vie chère; deux autres ont accordé une **augmentation de salaires** et l'**application des allocations familiales**.

Les Camarades Sabotiers, venus depuis quelque temps à l'organisation syndicale, n'ont pas tardé à en ressentir les bienfaits, leur salaire pour le travail aux pièces a subi une augmen-

tation moyenne de **cinq francs** par jour; le taux horaire a été porté de 2 francs à 3 fr. 50.

Est-ce à dire que ces différentes augmentations soient suffisantes?

Qu'elles ont mis les salaires en rapport avec le coût de la vie?

En un mot, que nous avons toute satisfaction? Non!

Il nous reste encore beaucoup à faire pour amener notre gain journalier à égaliser celui d'un grand nombre de corporations et avoir tous les avantages que la force syndicale leur a permis de conquérir.

En dehors des questions de salaires, il y a des réformes pour lesquelles nous devons lutter.

Les vacances payées sont appliquées dans certains centres de chaussures, il nous faudra les obtenir.

Les Assurances Sociales, qui seront la sécurité pour nos vieux jours, ne doivent pas rester plus longtemps dans les cartons du Sénat. Pour hâter la réalisation de cette importante réforme, nous devons seconder la C. G. T. dans son action et c'est seulement par une organisation que nous pourrons lui donner un appui sérieux.

Camarades, de la Chaussure, Sabotiers, Galochiers, Bourreliers, Selliers, Gantiers en atelier ou à domicile: pour toutes les raisons que je viens de vous indiquer, vous comprendrez que seul un syndicat puissant, groupant les travailleurs de toutes spécialités de la Chaussure, pourra faire entrer un peu plus de bien-être dans nos intérieurs, nous défendre contre les aléas possibles de la vie, surtout en cette période de déséquilibre économique, prendre des dispositions propres à enrayer le chômage, éviter ainsi que la misère s'installe dans le foyer.

Camarades! **méditez l'exemple suivant:**

Les Camarades de la Manufacture Riom, à l'Autriche, ont cru pouvoir se passer du Syndicat, la Direction en a profité pour instituer dans de larges proportions le travail **aux pièces, peu rémunérateur**, obligeant ainsi le personnel à une surproduction qui a conduit ces camarades au **chômage** et permis les **coupes sombres** dans le personnel ouvrier.

Voilà le résultat de leur départ de l'organisation syndicale.

Il fut un temps où le personnel ouvrier de cette maison était bien groupé, il fut menacé du chômage par l'introduction du travail aux pièces, mais le syndicat veillait et grâce à son intervention tant auprès de la Direction que des camarades, la situation était régularisée, les camarades eurent la satisfaction de conserver leur emploi et de passer cette période sans trop de difficultés en conservant le salaire horaire.

Camarades des Cuirs et Peaux, le Conseil d'Administration du Syndicat fait appel à votre esprit de clairvoyance, à votre camaraderie pour rejoindre l'organisation syndicale qui vous permettra de surmonter les difficultés qui s'annoncent et que prévoient la Confédération Générale du Travail.

Pour maintenir nos salaires!

Pour conserver nos emplois!

Pour que la misère ne rentre pas dans nos foyers; camarades pensez aux petits, aux femmes, aux vieux qui en seraient les premières victimes et qui tous ont droit à l'existence. Cette pensée vous donnera la force de surmonter votre indifférence, d'accomplir votre devoir de solidarité en apportant, sans plus tarder, votre adhésion au Syndicat.

Pour le Conseil,

Le Secrétaire: LOYER.

Le 25^{me} Anniversaire de la Fédération Syndicale Internationale

Le 19 septembre dernier, le mouvement ouvrier fêtait le 25^{me} anniversaire de la Fédération Syndicale Internationale (S. F. I.).

Cette Fédération, pour beaucoup de travailleurs, même syndiqués, est une chose bien lointaine et à laquelle ils n'attachent pas beaucoup d'importance.

Réfléchissons cependant et regardons autour de nous.

Est-ce que toutes les forces qui nous oppriment n'ont pas des ramifications dans tous les pays? Le patronat, la finance, le commerce, la réaction sous toutes ses formes, ne sont-ils pas formidablement unis par dessus les frontières?

Vouloir les combattre en se cantonnant chacun dans son pays, ce serait faire œuvre absolument vaine, à l'Internationale des oppresseurs il faut, de toute nécessité, opposer l'Internationale des opprimés.

Cette idée, si simple pourtant, a mis bien du temps à faire son chemin.

Il y a 25 ans que les organisations syndicales des divers pays entretiennent entre elles des relations; et encore au début, ces relations étaient-elles peu suivies et peu efficaces: un secrétaire international établi à Berlin se bornait à renseigner les diverses C. G. T. sur les salaires, les conditions de travail qui étaient en vigueur dans les autres pays. Rôle bien modeste comme on le voit.

Il fallut la terrible épreuve de la guerre mondiale pour faire comprendre la nécessité de substituer au Secrétariat de Berlin la véritable Fédération Internationale que la C. G. T. Française réclamait en vain depuis longtemps.

Cette Fédération fut créée à Amsterdam en 1919 et elle n'a pas cessé de se développer depuis.

Bien qu'elle n'ait que sept ans d'existence son œuvre est déjà considérable, ainsi qu'on en jugera par le bref aperçu que voici.

1919. — Organisation de secours aux ouvriers Autrichiens;

1920. — Boycottage de la Hongrie réactionnaire; Opposition au transport des munitions pour la guerre contre la Russie;

1921. — Secours aux affamés de Russie;

1922. — Le Congrès International de Rome décide la grève générale en cas de guerre;

1924. — Aide aux travailleurs Italiens, victimes du fascisme, et aux Syndicats Allemands menacés de disparaître par la crise d'inflation;

1926. — Aide aux mineurs Anglais.

En outre, les délégués ouvriers au Bureau International du Travail de Genève et à la Société des Nations sont sous le contrôle de la F. S. I. et en suivent les directives.

La F. S. I. est déjà une force imposante puisqu'elle groupe les C. G. T. de 23 nations et plus de 15 millions de syndiqués.

Mais n'oublions pas que c'est en nous et en nous seulement que réside sa force véritable.

Quelles que soient la valeur personnelle, le courage et l'intelligence des dirigeants de notre Internationale, leurs décisions n'auront de valeur qu'autant que nous serons décidés à les mettre en application.

Que chacun de nous se pénètre bien de cette idée, que les intérêts des travailleurs des autres pays ne sont pas différents des nôtres, que leurs victoires comme leurs défaites ont toujours leurs répercussions sur notre sort: soyons donc prêts

à leur manifester, autrement que par des paroles, notre solidarité.

Soyons, en un mot, de véritables internationalistes. Ainsi seulement nous serons dignes d'appartenir à la grande armée syndicale internationale.

Luc FROMENT.

Après les Elections Prud'homales

Les Elections au Conseil de Prud'hommes ont été dans la Section de l'Industrie un nouveau succès pour les Syndicats Confédérés, dont tous les Candidats ont été élus à une écrasante majorité sur leurs concurrents unitaires.

Il se dégage de ces élections un enseignement que les Syndicats Confédérés auraient tort de méconnaître. Nul ne peut contester l'activité soutenue pendant la période électorale par nos adversaires de tendance ; cellules, rayons, etc., ont donné le maximum d'efforts, la situation économique des travailleurs était propice à la surenchère ; les non-syndiqués qu'ils admettent dans les délégations ont été flattés de cette attention.

Par ailleurs, les unitaires qui ont depuis toujours démontré leur incapacité d'obtenir des améliorations profitables aux travailleurs, n'ont pas manqué de critiquer celles arrachées par les Syndicats Confédérés.

Enfin, comme ils aiment à le répéter, la masse a parlé, elle leur a signifié qu'elle ne voulait pas les suivre.

Mais ce serait commettre une grave erreur que de croire que nos adversaires s'inclineront devant les résultats des Elections Prud'homales, il n'en sera rien ; comme par le passé, ils continueront leur mauvaise besogne, ils persisteront, avec la complaisance de quelques camarades conscients ou inconscients, à accentuer la division ouvrière par tous les moyens dont ils disposent et notamment par les demandes de front unique.

Que les Syndicats Confédérés veillent, qu'ils soient prudents et sans front unique, l'Unité Ouvrière se réalisera au sein de la Confédération Générale du Travail dans un avenir qui peut être proche.

Dans la Section Commerciale

Si les Elections au Conseil de Prud'hommes ont été une victoire dans l'Industrie, il en a été autrement dans la Section Commerciale où les candidats chrétiens ont été élus au 2^{me} tour de scrutin.

Il est inutile de récriminer, de formuler des plaintes vaines qui ne changeront rien à la situation.

Cependant, il nous sera bien permis de dire que l'échec de nos candidats est du surtout à l'indifférence d'un grand nombre d'électeurs employés. Nous connaissons des organisations dont les abstentions nous ont profondément déçues.

Mais il faut dire aussi que la négligence des électeurs est due surtout en raison du peu d'intérêt que présentent à leurs yeux les Elections au Conseil de Prud'hommes auxquelles ils n'attachent pas toute l'importance qu'elles méritent.

Cette éducation, les syndicats confédérés devront la poursuivre afin de faire disparaître la négligence coupable, cause de l'échec du 21 Novembre.

R. ROCHET.

La leçon d'un Meeting

Nouvelle contribution à l'histoire du "Front Unique"

Dans la première quinzaine d'octobre, le Syndicat unitaire de l'Enseignement de la Loire-Inférieure nous invitait par lettre à participer à un meeting qu'il organisait à Nantes pour le dimanche 24 octobre.

Il s'agissait de protester contre l'emprisonnement de l'instituteur communiste Gaonach du Finistère et contre le déplacement d'office éventuel qu'il était question d'infliger à M. et M^{me} Bouët, instituteurs du Maine-et-Loire, à la suite de démêlés avec le curé de leur commune.

Nos camarades du Syndicat confédéré des instituteurs, saisis de la même proposition, l'avaient acceptée sous certaines conditions que le Syndicat unitaire avait formellement acceptées.

Il avait été convenu entre autres :

- 1^o Qu'au meeting projeté il serait parlé exclusivement des affaires Bouët et Gaonach ;
- 2^o Que le texte des affiches et des tracts serait soumis au Secrétaire du Syndicat confédéré.

L'Union Locale sans s'arrêter à la personnalité des camarades poursuivis, dont l'un fut parmi les principaux artisans de la scission de 1921, sans même se demander si le parti auquel ils appartiennent laisse à ses adversaires, lorsqu'il est au pouvoir, la liberté qu'il réclame quand il est dans l'opposition, l'Union Locale décida de participer au meeting pour manifester son attachement à la liberté d'opinion, et sa sympathie pour l'Ecole laïque et ses maîtres.

En conséquence, le vendredi 22 novembre elle fit paraître dans la presse une note invitant les camarades confédérés à se rendre au meeting.

Or, sur ces entrefaites, nous apprenions que le Syndicat unitaire de l'Enseignement faisait distribuer des tracts qui portaient un ordre du jour différent de celui qui nous avait été communiqué. Le meeting y était présenté comme une réunion de propagande.

Cette information nous mit la puce à l'oreille et nous nous demandions pourquoi on tardait tant à poser les affiches.

Le vendredi soir, avant-veille du meeting, nous avions la clef de l'énigme et le pot aux roses se découvrait.

Les affiches posées au dernier moment, on devine pourquoi, étaient ainsi libellées :

RÉUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

POUR : La Défense de l'Ecole Laïque
La Liberté d'opinion des Fonctionnaires
L'Echelle mobile des Salaires
L'Unité Syndicale.

Ainsi il s'agissait tout simplement d'une tournée de propagande organisée par la Fédération unitaire de l'Enseignement et si on avait demandé notre concours, c'était pour amener un auditoire nombreux à la réunion.

Inutile d'épiloguer sur l'honnêteté du procédé.

Toutefois, la manœuvre échoua, car nous eûmes le temps de communiquer à la presse une nouvelle note dans laquelle nous annoncions que l'Union Locale retirait sa participation au Meeting.

Nos camarades du Syndicat confédéré des instituteurs, odieusement trompés comme nous-mêmes, signifèrent également aux organisateurs qu'il ne fallait pas compter sur eux.

En ce qui concerne l'Union Locale, la Commission Exécutive et le Comité Général sauront tirer de l'incident la leçon qui s'en dégage.

En tout cas, cet événement vient à point nommé pour illustrer une fois de plus l'aveu échappé à l'un des dirigeants communistes de la région :

« Lorsque vous proposerez le front unique aux réformistes, ne manquez pas d'amener une ou deux questions qu'ils ne peuvent pas accepter, de manière à pouvoir ensuite les dénoncer comme les adversaires de l'Unité. »

Comme monument d'hypocrisie, de jésuitisme et de duplicité, il serait difficile de trouver mieux.

L'UNION LOCALE.

" NOTRE MORALE "

Sous ce titre, Albert Bayet publie un livre tout à fait remarquable dans lequel se bornant à laisser parler les faits, il dénonce avec vigueur l'égoïsme et l'hypocrisie de la société d'après-guerre.

Nous en publions ci-dessous un court chapitre dont nous recommandons la lecture à nos camarades.

LE SUCRE

Acte premier. — Le bureau d'un gros raffineur. Ils sont là quatre ou cinq qui causent, autour d'une table chargée de papiers. Des chiffres passent, des cours, des noms, des dates. Enfin, c'est l'instant solennel.

— Quel prix proposez-vous ?

Quatre francs cinquante ? Fi donc ! Quatre francs soixante-quinze ? Peuh !... Tant qu'à faire, allons-y rondement : cinq francs.

— Cinq francs ? Entendu. Mettons cinq francs vingt-cinq.

Sourires, poignées de mains. A bientôt ! Souples et rapides, les autos ramènent les barons du sucre à leurs palais.

Acte 2. — Un taudis. Dans la chambre, où vivent entassés le père, la mère et les trois enfants, une femme se penche sur un berceau :

— Prends donc ! Tu verras, c'est bon.

L'enfant tourne la tête et pleure.

— Qu'est-ce qu'il a ? fait le père.

— Tiens, dit la femme ! Le lait n'est pas sucré.

Alors, il ne veut rien savoir. J'ai pris le dernier morceau hier. Aujourd'hui, ça vaut cinq fr. et cinq sous.

Que dire ? L'homme jette un dernier coup d'œil à la petite figure maigre et blanche. Et il sort en silence. Il va travailler.

Acte 3. — Un bureau au Palais-Bourbon. Ces messieurs de la Commission discutent. Il s'agit des projets de loi et amendements relatifs aux bénéfices illicites. Un député parle avec véhémence :

— Voyons, messieurs, la société en question a donné, l'an dernier, cent pour cent à ses actionnaires. Cent pour cent ! Et sur une denrée de première nécessité, sur le sucre ! Quelqu'un osera-t-il prétendre qu'un tel bénéfice est normal ?

Mais des murmurent courent : Démagogie ! A bas les taxes ! Lisez le Temps ! Voulez-vous tuer le commerce ?

On vote et, comme de juste, pour les raffineurs contre le taudis.

Le Sabotage des Huit Heures à la Maison Lajeunesse et Marx

La Maison Lajeunesse et Marx ne connaît plus de limite pour les heures de dérogation que la loi lui accorde ; c'est ainsi que pour l'installation d'un rayon, elle n'a pas hésité à obliger des employés à travailler le vendredi 26 novembre jusqu'à 23 h. 30, avec l'autorisation de l'Inspecteur du travail, le samedi 27, même mois, jusqu'à 24 heures, sans autorisation, le dimanche 28, toute la journée, avec autorisation, sous réserve d'un repos compensateur dans la semaine, lequel repos n'a d'ailleurs pas encore été donné.

Cette bonne Maison oblige également les employés à faire 10 minutes supplémentaires tous les jours, sauf le samedi où le rabiot est de 20 minutes, ce temps de travail n'est pas payé aux employés, c'est le boni de la Maison.

Me sera-t-il permis de recommander aux camarades employés de ne pas se prêter à ces petites combinaisons, lucratives pour leurs patrons seulement ? et qui constituent par ailleurs le sabotage des huit heures.

Mais que la Maison en question ne s'illusionne pas trop ; le Syndicat des Employés des Deux Sexes est bien décidé à mettre un terme à ces pratiques, mettons habiles, dont le but apparaît trop grossièrement.

L'organisation entend faire respecter la loi de 8 heures, même par MM. Lajeunesse et Marx, aussi bien que le repos hebdomadaire acquis par nos organisations ouvrières au prix de nombreux sacrifices.

Pour atteindre ce but, pour faire respecter la loi, nous userons de tous les moyens à notre disposition, que MM. les patrons se le tiennent pour dit, MM. Lajeunesse et Marx comme les autres devront s'incliner devant la loi.

O. BRASSEUR,

Secrétaire du Syndicat des Employés des Deux Sexes.

Chez les ouvriers municipaux syndiqués

Malgré les insultes de certains, que met en fureur notre propagande qui se poursuit sans relâche, le Syndicat, sans parler des adhésions individuelles, vient d'avoir la satisfaction de voir les camarades concierges des écoles transformer leur Amicale en Section Syndicale. Bravo, camarades, soyez les bienvenus dans le sein du Syndicat, seul capable de soutenir d'une façon efficace vos revendications, en vous donnant les documents et renseignements sur ce qui se passe chez vos collègues de toutes les villes du pays.

1^{er} AVERTISSEMENT

Le Conseil d'Administration prévient les fleurs de pissenlits du Service des Eaux de la rue d'Auvours de ne pas renouveler leur geste de dégoutants, en grattant la signature du Secrétaire Général et en se servant d'un cachet pour oblitérer le cachet syndical, sur les prochaines feuilles de souscription qui seront faites en faveur d'un camarade accidenté ou malade. Sans commentaire pour cette fois, mais n'y revenez pas.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

C'est le journal complet
Pour la Famille Ouvrière

Aux Ouvriers Menuisiers

Certains entrepreneurs de menuiserie persistant à ne tenir aucun compte de la décision de la Commission arbitrale du travail concernant l'indemnité d'outillage à laquelle a droit tout ouvrier menuisier fournissant une partie des outils, nous donnons ci-dessous le texte de la décision de cette Commission :

Ouvriers Menuisiers - Indemnité d'Outillage

La Commission arbitrale, instituée à l'effet de régler les différends pouvant surgir à l'occasion des contrats dans l'industrie du Bâtiment, s'est réunie le 27 août 1926 sous la présidence de M. Veil, Adjoint au Maire de Nantes, en vue de résoudre le conflit relatif à l'indemnité d'outillage existant entre les ouvriers et patrons menuisiers. Après avoir entendu les représentants des deux parties, elle a décidé :

a) Qu'une indemnité, dite d'outillage, de 2 fr. 50 par quinzaine soit accordée à l'ouvrier menuisier fournissant tout l'outillage en bon état énuméré ci-après et correspondant au minimum admis par le Syndicat patronal. (1 scie à araser, 1 scie tournante, 1 varlope avec fer, 1 riflard avec fer, 1 rabot avec fer, 1 guillaume avec fer, 2 ciseaux acier de 10 et 25 m/m, 1 gouge de 15 m/m, 1 compas, 1 marteau, 1 tenaille, 1 vilebrequin (ordinaire), 2 mèches de 9 et 11 m/m, 1 équerre lame acier, 1 racloir acier, 1 trusquin).

b) Que l'ouvrier qui ne fournirait pas tous les outils susvisés et en bon état ne touchera pas l'indemnité.

c) Que le patron ne pourra exiger la caisse d'outillage pour embaucher.

Nantes, le 23 Novembre 1926.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

A l'Union des Coopérateurs de la Loire-Inférieure Mois d'Adhésions et de Recrutement de Capitaux

Pendant la période du 15 Décembre au 15 Janvier prochain, tout souscripteur d'actions nouvelles ou supplémentaires recevra, pour chaque action de 100 francs versée, un bon gratuit **DE 5 FRANCS EN MARCHANDISES.**

En plus, pour chaque action versée, ainsi que pour tout dépôt minimum de 500 FRANCS à un an à la Caisse d'Economies, l'intéressé recevra un Billet de la Grande Tombola organisée par la **FÉDÉRATION NATIONALE.**

100 LOTS DE VALEUR, DONT UN PORTEFEUILLE DE 20.000 Francs, UN DEUXIÈME PORTEFEUILLE DE 10.000 Francs,

Consommateurs, en souscrivant des actions et en confiant vos économies à l'**UNION DES COOPÉRATEURS**, vous accomplissez votre devoir, vous donnez de la vitalité à une œuvre essentiellement ouvrière, et vous aidez au bonheur de tous.

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au **Camarade PÉNEAU**, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS